

## DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02-19003), avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 16 avril 2025, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition partielle (bâtiment 28) du bâtiment principal situé au 500, rue Notre-Dame, sur les lots portant les numéros 2 133 040 et 6 614 432 du cadastre du Québec.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné (au plus tard le 27 mars 2025), faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire d'arrondissement de Lachine par courriel à l'adresse suivante : [lachinegreffe@montreal.ca](mailto:lachinegreffe@montreal.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de demolition »  
a/s de Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Lachine  
1800, boulevard Saint-Joseph,  
Montréal (Québec) H8S 2N4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 27 mars 2025 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant une opposition doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

La documentation afférente à cette demande peut être consultée au Bureau Accès Montréal, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine du lundi au jeudi de 8h30 à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h. Vous pouvez aussi le joindre au (514) 872-0311.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 17 mars 2025.

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Pour le Comité d'étude des demandes de permis de démolition